

Cyber ERM

La protection financière des entreprises contre les atteintes aux systèmes d'information et aux données.

CHUBB®



L'activité de toute entreprise repose aujourd'hui sur la collecte, le traitement d'information et en particulier de données personnelles.

Un enjeu économique

Maintenir l'intégrité et la disponibilité de ces informations et garantir la confidentialité des données est une obligation dont dépendent le bon fonctionnement et la pérennité de toute entreprise.

Dans une économie très concurrentielle c'est l'optimisation, la valorisation et la protection de ce patrimoine immatériel qui déterminent la compétitivité des entreprises et leur niveau d'excellence dans leur secteur d'activité.

Un enjeu juridique

Le chef d'entreprise doit composer de plus en plus avec les exigences légales en matière de protection des données personnelles, y compris lorsque celles-ci sont externalisées.

L'obligation de notifier les failles de sécurité s'étend à tous les secteurs d'activité et les sanctions financières émises par les autorités telles que la CNIL ont de lourdes répercussions.

Dès 2018, le règlement européen sur la protection des données va renforcer les obligations des entreprises en la matière.

Quelles sont les garanties ?

Gestion de crise (7/7 - 24/24)

- Assistance technique
- Conseil juridique
- Frais d'investigation
- Frais de notification

Dommmages suite à une atteinte aux systèmes d'information

- Frais supplémentaires d'exploitation
- Frais de reconstitution des données
- Perte d'exploitation
- Frais d'expert

Responsabilité Civile de l'Assuré

- En cas d'atteinte à la vie privée ou à la confidentialité des données
- En cas d'atteinte à la sécurité des réseaux
- En cas d'atteinte à l'image, diffamation, calomnie, etc...)

Les + Chubb

• Accompagnement :

- Equipe d'intervention dédiée en cas d'incident
- Un des seuls assureurs à disposer d'une équipe d'ingénieurs en sécurité informatique
- Mise en place de programmes internationaux

• Garanties :

- Couverture de l'erreur de programmation
- Pas de sous-limite pour les garanties Gestion de crise
- Prise en compte des prestataires informatiques dans le périmètre de garantie

• Une exceptionnelle solidité financière

Quelques exemples de sinistres

Panne informatique	La réponse Chubb
Une société de fabrication de pièces pour l'industrie est victime d'une panne serveur hébergeant la base de données de gestion des stocks. Il faut 5 jours pour identifier les causes, remplacer la carte informatique défectueuse, et reconstituer les entrées et sorties de stocks.	Indemnité de 350.000 €. Les plus gros postes de dépenses : - heures supplémentaires du personnel, - frais supplémentaires (livraisons en urgence afin d'éviter les arrêts de production client).
Bombe logique	La réponse Chubb
Dans une société de vente en ligne, un salarié est sur le point d'être licencié; il "dépose" dans les systèmes d'information une bombe logique qui se déclenche après son départ. Une partie des serveurs enregistrant les commandes est indisponible, entraînant une perturbation de l'activité pendant une semaine.	Indemnité de 750.000 € au titre des frais supplémentaires et, surtout, des pertes d'exploitation.
Attaque virale	La réponse Chubb
Un groupe de distribution spécialisé subit une attaque virale massive qui bloque les caisses peu avant les fêtes de fin d'année.	Indemnité versée de 220.000 €, au titre essentiellement des frais de déplacement des équipes informatiques et prestataires sur les différents points de vente.
Fuite de données	La réponse Chubb
Une chaîne de prêt-à-porter confie une partie de ses fichiers commerciaux (clients, cartes de fidélité, prospects) à un prestataire spécialisé dans le marketing. Une erreur humaine chez ce prestataire entraîne la fuite de dizaines de milliers de références clients.	Prise en charge des frais suivants : - Gestion Crise/Assistance, - Conseil Juridique, - Investigation (Forensiques), - Centre d'appels/ Frais de notification, pour un montant total de 160.000 €.

Contactez-nous pour en savoir plus

Xavier Leproux

Responsable souscription Risques Cyber,
Risques Financiers
T +33 (0)155914894 M +33(0)607909749
E xavier.leproux@chubb.com

Alexandre Renault

Souscripteur Risques Cyber, Risques
Financiers
T +33 (0)155914596 M +33 (0)630453137
E alexandre.renault@chubb.com

Diego Sainz

Souscripteur Risques Cyber, Risques
Financiers
T +33 (0)155914781 M +33 (0)685726634
E diego.sainz@chubb.com



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.